



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 57894

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur le ratio moyen des effectifs de personnel municipal. En effet, le débat local sur les ratios budgétaires aborde assez souvent les chiffres des effectifs de personnel municipal dans les villes urbaines. Il pourrait donc être utile et intéressant de communiquer chaque année aux mairies, le chiffre moyen du personnel communal pour les villes de 2 000 habitants, 50 000, 10 000, 20 000 et 30 000 habitants. Il lui demande d'ores et déjà, en attendant cette communication régulière, de bien vouloir lui en préciser les données chiffrées les plus récentes.

Texte de la réponse

L'effectif moyen des agents employés par les communes selon la taille de la ville constitue effectivement une information utile et intéressante. L'Observatoire des finances locales publie donc annuellement dans son rapport sur les finances des collectivités locales un tableau (annexe 10 B) constitué à partir des données chiffrées les plus récentes disponibles. Le tableau extrait de l'édition 2009 est reproduit ci-dessous.

Effectif moyen des agents employés par les organismes communaux au 31 décembre 2007

STRATE DÉMOGRAPHIQUE (*)	NOMBRE de collectivités		EFFECTIFS MOYENS par collectivité		EFFECTIFS pour 1 000 hab.	
	Communes	Autres (**)	Communes	Autres (**)	Communes	Autres (**)
Moins de 500 hab.	20 493	1 915	3	0	13,1	0,1
De 500 à 1 999 hab.	11 266	3 313	10	3	10,4	0,9
De 2 000 à 3 499 hab.	2 092	1 244	32	7	12,4	1,5
De 3 500 à 4 499 hab.	859	723	61	8	14,7	1,7
De 5 000 à 9 999 hab.	1 045	1 108	125	14	18,2	2,1
De 10 000 à 19 999 hab.	484	632	293	32	21,0	3,0
De 20 000 à 49 999 hab.	318	510	696	57	23,0	3,0
De 50 000 à 99 999 hab.	83	154	1 612	117	24,7	3,3

De 100 000 à 299 999 hab.	34	68	2 891	233	18,7	3,0
Plus de 300 000 hab.	5	33	18 969	376	22,2	2,9
Ensemble collectivités locales	36 679	9 700	30	14	17,7	2,2

(*) Population légale en 2009 (année de référence 2006).

(**) Centres communaux d'action sociale (CCAS), caisses des écoles (CDE), autres établissements publics locaux administratifs (EPL). Champ : emplois principaux et secondaires, tous statuts y compris les emplois aidés et emplois jeunes.

Source : INSEE, Enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Les effectifs fournis pour 1 000 habitants permettent d'approcher le ratio moyen selon la taille de la commune.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57894

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8446

Réponse publiée le : 13 octobre 2009, page 9734